



Titre de séjour salarié

Par **Honor**, le **24/11/2018** à **19:26**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un titre de séjour passeport talent mention salarié qualifié et je viens d'être licenciée.

J'aimerais savoir si je pouvais profiter de cette décision de mon employeur pour effectuer une formation supplémentaire au usa pendant 6 ou 8 mois afin de devenir bilingue?

Je me demande si cela posera problème à mon retour en France.

Merci pour votre réponse.